



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

COMPTE RENDU de la RENCONTRE en VISIOCONFÉRENCE entre la DRH du RECTORAT et les REPRÉSENTANTS des ORGANISATIONS SYNDICALES du vendredi 18 juin 2021

Ce compte rendu est la synthèse de la présentation par les représentants du Rectorat et des questions posées par les représentants des personnels.

Étaient présents : M. FONDERFLICK (SG), Mme CLÉMENT (SGA-DRH), M. MILLET (DRH-Adj.), M. HILDEBRANDT (DPES), Mme DECOUTY (DPEP)

Le SG ouvre la séance en évoquant la phase de (profonde) modification du dialogue sociale. Selon lui, ces réunions bimensuelles sont à maintenir pour continuer le dialogue... Il parle d'un guichet numérique (via les visioconférences) et d'un guichet unique au rectorat.

AUTO TESTS

-Combien ont été distribués ? Quels effets constatés ?

Pas de retour sur la distribution et pas de chiffres car ce sont des données médicales personnelles comme pour la vaccination.

RENTÉE 2021 ET PROTOCOLE SANITAIRE

-Aurons-nous des informations sur le protocole sanitaire avant la rentrée ? Si oui, comment ?

Les nouvelles mesures ne s'appliquent pas au niveau local, les nouvelles annonces ne sont que pour l'hexagone jusqu'au 30 juin. A La Réunion, nous restons sur le même protocole et sûrement jusqu'à la fin de l'année scolaire (port du masque, réunions à 6 maximum).

La situation pourra évoluer à la rentrée en fonction de la situation, pas de calendrier précis établi.

Les 3 indicateurs pris en compte sont :

- le taux de positivité (inférieur à 5 %),
- les places en réanimation,
- le taux de vacciné qui reste faible à La Réunion.

Le SG rappelle que la septaine, pourrait encore s'appliquer à la rentrée scolaire (NDLR : elle ne s'applique, pour le moment, pas aux personnes vaccinées). La définition du protocole de rentrée se ferait le 6 août au vu des indicateurs. Quelle information sera donnée aux organisations syndicales ?

MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION INITIALE

-A moins d'un mois de la sortie des classes, aucune information à ce sujet. C'est plus qu'inquiétant ! Des GT sont-ils prévus à l'instar d'autres académies ?



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

-Dès la rentrée prochaine, certains étudiant·e·s seraient contractuel·le·s alternant·e·s pendant leur année de master 2. Avons-nous une idée des BMP qui seraient gelés pour les accueillir, de leur nombre et de leur localisation ? Sur quels critères ces collègues précaires seraient-ils affecté·e·s ?

Un travail a été initié avec l'INSPE sur les alternant·e·s en fonction des candidat·e·s éventuel·le·s et des résultats au concours. Un vivier sera créé à l'issue de l'admission, les contrats validés ainsi que les affectations : 20 1er degré, 13 vie scolaire/CPE et 30 2nd degré. Des ajustements auront lieu après les résultats du concours.

-Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) : Selon quels critères le lycée Georges BRASSENS a été labellisé ? Quelles seront les capacités d'accueil définitives ? Dans Parcoursup les élèves ont-ils pu faire ce vœu ? Comment sera composée la commission chargée de l'examen de ces vœux PPPE ?

Le choix a été fait sur les critères suivants :

- proximité avec l'université,
- identification des champs pouvant être couplés avec l'université.

La répartition sera de 75% lycée et 25% université la première année, puis 50%/50% et 25%/75%.

MÉDECINE DE PREVENTION

-L'absence de médecins de prévention dans notre académie à une période de l'année où se prépare une rentrée inquiète sur la situation des personnels en difficultés de santé : avons-nous la garantie que les aménagements de poste seront respectés, que les dossiers seront suivis et par qui ?

-Les personnels en RQTH ou malades ont de plus en plus de difficultés à obtenir des réponses, à savoir quoi faire en cas de problème... Quelles solutions envisagez-vous pour fluidifier ce suivi ?

La DRH met tout en œuvre pour y pallier, des pistes sont exploitées et une réponse sera apportée rapidement.

DISPONIBILITÉ PREMIER DEGRÉ

A quelle date les collègues du 1er degré qui ont formulé une demande seront-ils destinataires d'une réponse ? Ces réponses devraient-elles être communiquées avant la fin de l'année scolaire !

Les demandes pour convenance personnelle seront en principe refusées sauf situation particulière. La campagne s'achève, les réponses ont été rédigées cette semaine et seront reçues dans quelques jours.

MOUVEMENT 2021 PREMIER DEGRÉ



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

-Recours : Afin de pouvoir examiner toutes les situations avant la fin de l'année scolaire le 6 juillet, la DSDEN de certaines académies a fixé une date butoir d'envoi des recours, règlementairement le délai pour déposer un recours est de 2 mois.

Notre académie n'a pas fait cette proposition.

-Si des collègues obtiennent une réponse favorable au recours émis comment sera gérée la situation pour le ou la collègue qui aura eu gain de cause et celui ou celle qui devrait en toute logique restituer le poste obtenu au mouvement ?

Les recours sont étudiés, on est encore dans les délais. Si un recours est accordé, on pourra retirer une affectation en suivant les règles du mouvement, mais...la responsable de la DPEP laisse entendre que les recours ne seront pas validés tout comme en 2020...

-Règles du mouvement : A barème et priorité égal, dans le guide du mouvement p 26 il est inscrit ce qui suit :

« DISCRIMINANT EN CAS D'EX-AEQUO

Quel que soit le barème (B1, B2, B3), à barème égal, les participants sont départagés par :

- 1) L'AGS apprécié au 31 décembre 2020.*
- 2) L'ancienneté sur le poste.*
- 3) L'âge (au bénéficiaire du plus âgé). »*

Or, après questionnement auprès du bureau du mouvement, il s'avère que le premier discriminant est le rang du vœu ! Cette information n'est accessible qu'à la demande des participant·e·s au mouvement qui précise le mode de fonctionnement de l'algorithme ! Pourquoi cette information ne figure pas dans le guide du mouvement avec les autres discriminants ?

Pourquoi la fiche établie en application de l'article R311-3-1-2 du Code des relations entre le public et l'administration ne figure pas avec la circulaire du mouvement comme les annexes ?

La responsable de la DPEP affirme que le rang du vœu n'est pas un discriminant, ce serait une erreur de formulation...C'est en cours de vérification...

-Décharges supplémentaires : Comment sera gérée la décharge de direction supplémentaire aux écoles élémentaires de 13 classes qui passent à 3 jours ? Ces postes sont d'ordinaire occupés par des titulaires de secteur donc gérés par les IENs de circonscriptions.

Les décharges seront implantées en respectant les textes, un premier travail a été fait avec la carte scolaire. Le réajustement aura lieu prochainement.

CONTRACTUELS PREMIER DEGRÉ

-Notre académie a-t-elle recruté des professeur·e·s des écoles contractuel·le·s pour des remplacements de courte durée dans le sud ? Combien ?

Une dizaine de contractuel·le·s ont été recruté·e·s :

- 2 au pôle est
- 4 au pôle sud
- 4 au pôle sud-ouest

CONVOICATIONS JURY D'EXAMEN



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

-Des stagiaires ont été convoqué·e·s pour des jurys d'examens probablement pour suppléer l'absence des contractuel·le·s dont les contrats n'ont pas été renouvelés. Or, les stagiaires ne devraient pas être membre de jurys lors de l'année de stage car bien souvent iels n'ont pas eu d'expérience sur les classes terminales et les programmes afférents. Est-il possible de modifier ces convocations ?

Cela va être étudié et une réponse apportée.

CORRECTIONS BACCALAURÉAT

-Le ministère a informé les organisations syndicales que les correcteur·rice·s pourraient disposer des impressions des copies scannées afin de les corriger sur papier. Certain·e·s chef·fe·s de centre estiment qu'il faut une raison (médicale, défaut d'équipement...) pour obtenir ces copies "papier" et que la charge de l'impression incombe à l'enseignant. Il serait plus simple de donner accès aux copies directement à tous les enseignant·e·s qui souhaitent les corriger sans avoir à fournir de motif. Si cette solution n'était pas réalisable, ce n'est pas à l'enseignant·e d'imprimer les copies scannées.

Selon le SG, un seul professeur de Lettres était concerné par une convocation BTS et EAF, cela serait réglé. (NDLR : a priori, plus d'une et pas réglé, aucune réponse de la DEC)

La possibilité d'imprimer les copies est donnée. Nous avons insisté pour que l'on ne demande pas de « motifs ». Après correction, les notes et appréciations doivent être rentrées sur Santorin.

RESPECT DES CALENDRIERS AFFICHÉS

-Les avis pour l'accès à la classe exceptionnelle devaient être consultables du 10 au 17 juin, à ce jour rien n'est affiché. Quelle est l'origine du problème ? Les services concernés peuvent-ils informer les candidats du changement de calendrier ?

Les résultats pour la hors-classe seront publiés en fin de semaine prochaine.

Pour la classe exceptionnelle, il est procédé aux derniers arbitrages en fin de semaine, les avis seront disponibles fin juin et début juillet les résultats. Environ 40% de promu, à rectifier une fois les contingents ministériels fournis (ce lundi 21 juin, normalement).

-De même, un affichage des barèmes définitifs pour le mouvement intra était prévu le 15 juin dans la circulaire académique. Sur SIAM, cette date a disparu sans qu'aucune autre information n'ait été donnée aux demandeurs.

Le responsable de la DPES va vérifier.

-La circulaire pour l'expression des préférences pour les TZR exclut explicitement les TZR actuellement en poste et qui ne souhaitent pas changer d'établissement de rattachement. C'est inadmissible.

Le responsable de la DPES fait le tour du vivier de TZR en poste. Pas de réponse à ce jour. Un rectificatif de la circulaire devrait être envoyé. Tous les TZR doivent pouvoir exprimer leurs préférences.

Une fois de plus, la FSU regrette qu'il n'y ait plus de GT sur les circulaires, cela aurait sûrement évité les ambiguïtés et les erreurs que nous avons pu relever.



PARCOURSUP

-Quels sont les chiffres ? Aucune communication n'a été faite cette année.

Les données départementales seront communiquées sous peu. Au niveau national, 85% des élèves ont eu au moins une proposition. La phase complémentaire a commencé le 17 juin.

Nous avons demandé la publication des tableaux de bord Parcoursup faciles à éditer avec l'outil informatique.

CONGÉS BONIFIÉS

-Va-t-on garder la possibilité de congés bonifiés pour les agents qui ont leurs CIMM à La Réunion ?

Pas de réponse.

EXAMEN ET SITUATION SANITAIRE

-Quelle procédure est prévue si, pendant un examen, il y a un cas avéré parmi les élèves ? les professeurs ? Mêmes questions si cas contact.

Pas de réponse.

SNU

-Combien d'élèves volontaires cette année ? Quelles périodes sont prévues ? Si un·e élève participant·e au SNU est convoqué·e à un examen, que doit-il faire ?

Pas de réponse.